



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N°DEL2024-018

**Signature du contrat «Engagements Quartiers 2030»**  
(Politique de la ville)

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>32</b>
Nombre de pouvoirs	<b>7</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 08 mars 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme une « politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ». Elle a pour objectifs d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

A l'échelle de la Ville de Dreux et depuis 2015, le cadre de cette politique est déclinée à travers le contrat de villes Dreux-Vernouillet. Ce contrat est un projet pour notre territoire qui mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et permet la mise en place d'actions complémentaires en réponse aux besoins spécifiques de chaque territoire. Arrivé à échéance le 31 décembre 2023, la nouvelle génération du contrat de ville a été renouvelée sous l'appellation « Engagements Quartiers 2030 ».

Depuis mai 2023, la sous-préfecture, l'Agglo du Pays de Dreux et les Villes de Dreux et Vernouillet ont débuté leurs travaux pour élaborer le nouveau contrat « Engagement Quartiers 2030 » en arrêtant conjointement les orientations et actions de la politique de la ville de demain pour notre territoire. Quatre axes ont ainsi été définis :

- Promouvoir les valeurs de la République, dont l'égalité, la laïcité et l'engagement citoyen,
- Améliorer l'insertion professionnelle et l'emploi, singulièrement des plus jeunes,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle, particulièrement pour les femmes, par l'éducation, le sport et la culture,
- Garantir ses droits et remplir ses devoirs.

Une démarche participative a été initiée auprès des habitants. Ils ont été consultés à travers un sondage et les réunions des comités Proximum Bâtes, Dunant-Kennedy et Rochelles. Puis, en décembre dernier une restitution plénière a été organisée pour présenter aux habitants les priorités d'actions retenues. Cette démarche participative sera d'ailleurs reconduite tous les ans pour présenter aux habitants les résultats des actions menées et poursuivre le travail de recueil de leurs besoins sur les différents territoires.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et confirme les périmètres et estimations des populations de notre territoire de la manière suivante :

- Dunant-Kennedy (Dreux) : 6 200 habitants,
- Les Rochelles – Barthou (Dreux) : 1 400 habitants,
- Les Bâtes Tabellionne (Dreux et Vernouillet) : 4 300 habitants,
- Les Vauvettes (Vernouillet) : 1 300 habitants.

Cette nouvelle géographie intègre désormais les établissements scolaires qui en étaient exclus précédemment.

La rédaction du nouveau contrat étant achevée, chaque partenaire doit le faire valider par ses instances respectives. La cérémonie de signature est prévue en sous-préfecture le 19 mars 2024.

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Education, Jeunesse, Culture et politique sportive,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Sébastien LEROUX,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le contrat « Engagements quartiers 2030 »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 18 mars 2024

**Le Maire,  
Conseiller régional,**  
  
**Pierre-Frédéric BILLET**



Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20240318-DEL2024-018-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2024  
Date de réception préfecture : 18/03/2024